



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Service régional de l'alimentation
Pôle inspections de Metz

76 avenue André Malraux
57046 METZ CEDEX 01

Compte rendu du Comité de pilotage dédié à la Sharka en Lorraine

Date : 6 mars 2018

Lieu : DRAAF Grand Est – METZ

Participants : Cf. liste jointe

La présidence du comité est assurée par Christian HAESSLER, chef du Service Régional de l'Alimentation – DRAAF Grand Est.

Introduction par Christian HAESSLER

Christian HAESSLER accueille les participants. En avant-propos, il rappelle les missions du SRAL dans le cadre de la santé des végétaux, de la santé animale, du plan Ecophyto et du plan National d'Alimentation. Un tour de table est demandé puis l'ordre du jour de ce comité est annoncé.

Généralités sur la sharka par Margaux CHAMPAGNE – FREDON Lorraine (cf. ppt)

Margaux CHAMPAGNE présente quelques rappels sur la maladie de la sharka. La lutte contre cette maladie, présente en verger sur abricotier, pêcher et prunier, nécessite une action collective via l'utilisation de matériel végétal sain, la prospection des vergers et l'arrachage des arbres contaminés. Le *Plum Pox Virus*, responsable de la maladie, peut se transmettre par piqûre de puceron porteur (persistance du virus de quelques heures dans le puceron) ou par greffage de matériel contaminé. 3 souches du virus sont présentes dans le Grand-Est (D, M, REC ; dans tous les cas, le seul moyen de lutte est la prophylaxie. Les symptômes de la maladie sont essentiellement visibles sur les feuilles et sur les fruits. Les feuilles présentent des taches chlorotiques et des décolorations le long des nervures. Les fruits sont déformés, tachés et leur qualité organoleptique est altérée. En cas d'attaque sévère, des chutes de fruits peuvent survenir. La sévérité des symptômes est variable selon l'espèce, la variété et le climat. Le mirabellier par exemple ne présente que très rarement des symptômes.

Réglementation par Marion DELAME – SRAL (cf. ppt)

Marion DELAME poursuit en rappelant les contextes réglementaires européen, français et lorrain. La directive européenne 2000/29/CE classe le *Plum Pox Virus* comme organisme nuisible de quarantaine. Cette directive sera remplacée par la nouvelle réglementation européenne 2016/2031 à partir de fin 2019. En France, la lutte contre ce virus est obligatoire et définie par l'arrêté ministériel modifié du 17 mars 2011.

Cet arrêté établit une surveillance obligatoire pour tous les détenteurs de *Prunus* avec prospection 1 fois tous les 6 ans de l'ensemble des vergers situés en zone indemne. Les jeunes vergers doivent être surveillés 2 fois par an pendant 3 ans. En cas de détection d'une contamination, une zone de surveillance renforcée est définie via la création d'un foyer constitué d'une zone focale (1,5 km autour de la contamination) et d'une zone de sécurité (1 km au-delà de la zone focale). Les vergers doivent être prospectés 2 fois par an en zone focale et 1 fois par an en zone de sécurité. Si aucune

contamination n'est détectée pendant 3 années consécutives, la zone redevient indemne. Les environnements des pépinières sont également surveillés à raison de 2 passages par an dans un rayon de 1 km autour des parcelles de production de *Prunus*.

À l'instar de la surveillance, la lutte est également obligatoire. Ainsi, si un végétal contaminé est détecté, sa destruction est obligatoire. L'arrachage du végétal est à prioriser. Sinon, il est possible de couper le végétal et de le dévitaliser en veillant bien à empêcher toute repousse. En effet, les repousses seront aussi porteuses du virus et pourront contaminer l'environnement. Si une parcelle est contaminée à plus de 10 %, la parcelle doit être détruite en totalité. Jusqu'à aujourd'hui, aucun cas de parcelle contaminée à plus de 10 % n'a été répertorié en Lorraine.

La Lorraine possède deux particularités limitant l'application *sensu stricto* de l'arrêté : la forte majorité de vergers de mirabelliers, prunier ne présentant que très rarement des symptômes de sharka, et la présence d'un foyer historique dans le nord-est de la Moselle, où la maladie est généralisée dans l'environnement (haies, friches...). Un rapport d'expertise de l'Anses a préconisé en 2013 de ne pas surveiller la mirabelle tant qu'un protocole de prospection adapté ne sera pas mis en place. Ce même rapport a jugé peu réaliste la possibilité d'éradiquer totalement la maladie en Moselle. Des prospections en 2013 et 2014 ont permis d'établir un rapide état des lieux de l'état sanitaire de la Moselle : la quasi-totalité du département serait contaminée par la sharka. Depuis 2015, les prospections en Moselle se concentrent dans l'environnement des arboriculteurs professionnels. De plus, pour limiter la propagation de la maladie en dehors du département mosellan, un front de lutte a été défini, à partir de 2016, sur les communes du nord est de la Meurthe-et-Moselle limitrophes avec la Moselle.

Bilan des prospections 2017 par Margaux CHAMPAGNE et Mathilde ROYER – FREDON Lorraine (cf. ppt)

Mathilde ROYER commence par expliquer le plan de prospection de 2017 comprenant 4 types de zones surveillées : en foyer, les zones focales et les zones de sécurité, les environnements de pépinière et les communes du front d'observation en Meurthe-et-Moselle et des professionnels en Moselle. Les espèces prospectées sont la quetsche, l'abricot, la pêche, la reine-claude et les *Prunus* sauvages. Mathilde ROYER précise que seuls les vergers entretenus et les vergers en friche prospectables sont surveillés. Elle présente ensuite un bilan des prospections depuis 2013. En 2013 et 2014, le nombre de communes prospectées a été très important en raison de la délimitation du foyer historique mosellan. Du fait de la prospection en zone fortement infestée, le nombre de parcelles contaminées a également été élevé pendant ces 2 années. Après une stagnation en 2015 et 2016, le nombre de communes prospectées a encore baissé en 2017 suite à la diminution de la taille du foyer Côtes de Meuse. De 2015 à 2017, le nombre de parcelles contaminées est relativement constant avec quelques variations dues aux conditions météorologiques : l'année 2015 a été caractérisée par un printemps sec et un été très chaud, limitant l'apparition des symptômes.

Mathilde ROYER et Margaux CHAMPAGNE présentent ensuite les résultats de la prospection de 2017. 3 foyers ont été prospectés : Saulny, Loromontzey et Hannonville-sous-les-Côtes. À Saulny, une contamination a été observée sur des rejets de la contamination de 2016. À Loromontzey, plusieurs cas positifs ont été identifiés sur la parcelle initialement contaminée ainsi que sur des rejets en bordure de parcelle. Pour ces deux foyers, il n'y a donc pas de prolifération des contaminations en dehors des parcelles déjà contaminées. Aucun cas de sharka n'a été détecté à Hannonville-sous-les-Côtes. En raison de l'absence de contamination détectée pendant 3 ans, le foyer Côtes de Meuse, déjà réduit en 2017, pourra donc être supprimé en 2018. Les méthodes de lutte appliquées ont fonctionné !

La protection des professionnels mosellans consiste à surveiller les parcelles des producteurs ainsi que tous les *Prunus* sensibles dans un rayon de 1 km. 3 professionnels ont été observés en 2017 à Erstroff, à Gosselming et à Ormersviller. Comme en 2015, aucun cas de sharka n'a été détecté à Erstroff. À Gosselming, contrairement à 2015, 3 parcelles contaminées ont été identifiées en 2017. Ces contaminations, situées au sud de la parcelle du producteur, sont probablement dues à la plantation d'un ou de plusieurs arbres déjà contaminés. De nombreux cas de sharka ont été observés à Ormersviller en 2017, dont 1 cas sur la parcelle du producteur. Néanmoins, ce dernier a émis un retour positif concernant la gestion des arrachages sur la commune en 2017. Il a constaté un réel progrès par rapport aux années précédentes avec l'arrachage de nombreux arbres.

L'environnement des pépinières est également surveillé dans un rayon de 1 km autour des parcelles de production. 16 pépinières ont été suivies en 2017 et 1 contamination a été détectée à Florange. Ce cas de sharka donnera lieu à la déclaration d'un nouveau foyer en 2018. Cette contamination ne semble pas être liée à l'activité de la pépinière mais plutôt à la plantation d'un arbre déjà infecté. Ce dernier aurait été acheté il y a environ 4 ans dans une pépinière luxembourgeoise. Marion DELAME précise que le propriétaire de l'arbre n'a pas conservé la facture d'achat et ne se rappelle plus du nom de la pépinière.

La mise en place du front d'observation en Meurthe-et-Moselle a été décidée lors du dernier Comité de pilotage en février 2016. Ce front de communes a été prospecté en 2016 et 2017 sans qu'aucune contamination ne soit détectée. Il a donc été déclaré indemne de la sharka.

Bilan des suites 2017 par Marion DELAME – SRAL (cf. ppt)

Marion DELAME présente l'état d'avancement des suites données aux prospections. En tout, 80 cas positifs ont été identifiés en Lorraine. Suite à un premier courrier d'arrachage, 48 % des arbres ont été arrachés lors du contrôle réalisé début décembre. Pour les 42 arbres et rejets non arrachés, des relances ont été faites par courrier recommandé ou par téléphone, notamment lorsqu'il s'agissait d'oublis (parcelle en partie arrachée) ou de mairies. Un deuxième contrôle sera effectué prochainement. Marion DELAME remarque que les mairies doivent souvent être relancées, que ce soit en Alsace comme en Lorraine. Elle s'interroge sur l'inertie des services et déplore le manque d'investissement des mairies

alors que les particuliers arrachent dans les temps. Jean-Paul PRUVOST explique que certains maires acceptent les prospections sur leurs communes mais refusent d'arracher car ils ne se sentent pas concernés. Thierry PAUL rappelle que la lutte doit être collective, que tout le monde doit jouer le jeu.

Laurie BERTIN prévient également que les agriculteurs peuvent être pénalisés au niveau des aides BCAE de la PAC s'ils arrachent tout ou une partie de la haie. François RICATTE suggère de vérifier si les mesures sanitaires ne peuvent pas justifier l'arrachage. Marion DELAME précise que le courrier envoyé par le SRAL pour notifier la contamination et la demande d'arrachage devrait suffire à protéger l'agriculteur. Pascale ROYER propose de se renseigner auprès des services concernés par l'attribution des aides. La transmission par le SRAL à ce service du courrier de notification devrait suffire à protéger l'agriculteur. Christian HAESSLER précise que le SRAL n'informe pas systématiquement les DDT des arrachages, une copie des courriers est conservée et peut servir au besoin.

Thierry PAUL s'interroge sur la possibilité, pour un arboriculteur, d'arracher et de replanter une parcelle de quetsche en zone contaminée. Marion DELAME explique que, selon l'arrêté, avant de replanter une parcelle en zone de foyer, il faut vérifier le taux de contamination dans l'environnement (1 km² autour de la parcelle à planter, soit un rayon de 564 m). Si ce taux est supérieur à 2 % des *Prunus* plantés, il y a interdiction de replanter. S'il est inférieur à 1 %, il n'y a pas de restriction. Enfin, s'il est compris entre 1 et 2 %, des restrictions s'appliquent et la parcelle doit être surveillée pendant 3 ans.

Projet de recherche SharkaGest par Mathilde ROYER – FREDON Lorraine (cf.ppt)

Mathilde ROYER présente le projet de recherche SharkaGest, dont une demande de subvention a été déposée par l'Inra de Montpellier auprès de FranceAgriMer en octobre dernier. Ce projet vise à apporter des connaissances, aujourd'hui lacunaires, sur la diffusion de la maladie de la sharka sur la quetsche et la mirabelle dans le contexte régional du Grand Est. Le financement a été refusé début 2018 en raison de la non-éligibilité budgétaire du projet, due à une erreur. Le projet sera reproposé l'année prochaine. Néanmoins, certaines parties du projet, déjà préparées, seront réalisées en 2018. Ainsi, l'inventaire de la diversité génétique virale sur la région a déjà été entamé à l'Inra de Montpellier sur quelques échantillons de 2017. Thierry PAUL précise que le typage de souche est très important pour connaître l'origine des contaminations et acquérir le maximum d'informations sur la sharka dans nos vergers. De même, un verger de mirabelliers va être planté en conditions classiques de culture en plein cœur du foyer historique, dans une zone hautement infestée. Le suivi de cette parcelle permettra d'avoir une idée du comportement du mirabellier en cas de forte pression virale. Enfin, une méthode de diagnostic précoce mise au point sur pêcher pourrait s'avérer très intéressante dans le futur. Ce protocole de détection racinaire pourrait être utilisé en sortie de pépinière afin de valider l'absence de PPV dans le plant. François RICATTE s'interroge sur la possibilité d'utiliser ce protocole lors des prospections dans le verger de mirabelliers expérimental. Mathilde ROYER précise que le protocole a été mis en place sur pêcher et qu'il nécessite d'être adapté aux autres espèces, ce qui est l'objet du projet de recherche. Thierry PAUL précise que la méthode de diagnostic expérimentée devra pouvoir être facilement opérationnelle et peu onéreuse.

Programmation de la prospection 2018 par Marion DELAME – SRAL (cf.ppt)

Marion DELAME présente les propositions de prospection pour l'année 2018. Suite à la suppression du foyer Côtes de Meuse et à la déclaration du foyer de Florange, 3 foyers seront à prospecter en 2018. Saulny et Loromontzey seront prospectés comme l'année précédente. En revanche, Florange nécessitera du temps de cartographie et de communication supplémentaire, le foyer étant situé en zone péri-urbaine. Les environnements de pépinières seront déterminés selon une analyse de risque. Les environnements de l'Arefe, situé dans l'ancien foyer Côtes de Meuse, et de la pépinière Huin, situé dans l'ancien foyer de La Bourgonce, seront prospectés en 2018. Le Front d'observation sera prolongé vers le nord, dans des communes de Meurthe-et-Moselle situées à proximité de Florange et de Saulny, ainsi que dans des communes de la plaine de la Woëvre. 3 professionnels mosellans seront suivis en 2018 : le professionnel à Ormersviller, déjà suivi en 2016 et 2017, sera suivi sur un rayon de 500 m au lieu de 1000 m ; le professionnel à Gosselming, déjà suivi en 2017 ; le professionnel à Saint-Jure, suivi en 2016. Le SRAL propose également de financer une prospection sur mirabelle en zone sensible, dans les foyers de Saulny et Loromontzey. Si des arbres contaminés sont observés, ils seront arrachés.

Financement de la prospection par Marion DELAME – SRAL (cf.ppt)

Le mode de financement actuel repose sur la facturation des propriétaires de plus de 25 ares prospectés en foyer. Le coût de 230 €/ha est pris en charge par l'État à 50 % si le propriétaire a signé un contrat d'engagement en 2013. Cependant, suite à la suppression du foyer Côtes de Meuse, seuls 3 propriétaires sont facturés et financent la prospection à hauteur de 900 € en 2018. Il devient nécessaire de réfléchir à un nouveau mode de financement. Marion DELAME présente le mode de financement adopté en Alsace. Le financement de la prospection en foyer et en région indemne est réalisé par les professionnels via une cotisation à l'Association des Producteurs de Fruits à Noyaux d'Alsace (APFNA), selon la quantité de fruits produite ou les surfaces exploitées (tous fruits à noyaux sauf la cerise). A la somme collectée par l'APFNA, l'État ajoute la même somme pour financer les prospections. Les amateurs participent à l'effort de surveillance via des prospections bénévoles encadrées, réalisées en foyer. Ce modèle n'est pas vraiment applicable en Lorraine en raison du faible nombre de producteurs de quetsche et de l'absence de fédération d'arboriculteurs amateurs,

à l'exception de la Moselle. Les associations d'amateurs sont prêtes à prospecter en Moselle mais cela risque de causer des tensions ou des déceptions si aucune mesure d'arrachage n'est prise ensuite. Thierry PAUL propose d'identifier des zones sanitaires plus favorables en Moselle où les mesures d'arrachages pourraient être appliquées sans que cela ne soit déraisonnable, afin de réduire le foyer historique. Selon Gérard WINDSTEIN, il est assez difficile de trouver une telle zone. La sharka est beaucoup trop présente dans l'environnement.

Par ailleurs, la surveillance en zone indemne doit être réalisée tous les 6 ans. Toutes les parcelles de production ont été prospectées en 2013 et devront donc être prospectées à nouveau en 2019. Il est donc nécessaire de faire l'inventaire des parcelles cultivées en Lorraine et d'établir un plan de financement de la prospection pour 2019. Pour l'établissement de l'inventaire, il faut croiser différentes sources : les chambres d'agriculture, la PAC (en vérifiant que les parcelles référencées en verger sont bien du *Prunus*), la FNPF, les coopératives (Végafruits), le Conseil régional (un programme d'inventaire régional des vergers a été lancé, il faut contacter Anne-Sophie BLONDEL et Lise JUNG)... Cependant, il n'y a pas de référence pour les vergers particuliers.

Un groupe de travail va être mis en place en 2018 pour réfléchir sur la prospection des zones indemnes et sur le financement de la prospection. Ce groupe de travail comprendra des représentants des professionnels et peut également inclure un représentant du modèle alsacien.

Conclusion

Le comité de pilotage valide les décisions prises et la proposition de prospection de 2018.

Liste des participants

Invités présents :

Arefe : Quentin HOFFMANN, directeur ;

Association des maires et présidents de communautés 88 : Roger COLIN, représentant ;

Chambre d'Agriculture 88 : Thierry ANTOINE, conseiller en productions fruitières ;

DDT 55 : Pascale ROYER, chargée de mission en agriculture durable ;

DRAAF-SRAL : Christian HAESSLER, chef de service ; Philippe MARCHAL, chef de pôle ; François RICATTE, adjoint au chef de pôle ; Marion DELAME, inspectrice – chargée de mission sharka ;

FRSEA - FDSEA 55 : Laurie BERTIN, représentante Fruits ;

FREDON Lorraine : Thierry PAUL, président ; Mathilde ROYER, responsable technique inspections ; Margaux CHAMPAGNE, technicienne en arboriculture ;

Les Croqueurs de Pommes de Lorraine : Michel JACQEMIN, président ;

UDSAH 57 : Jean-Paul PRUVOST, président ; Gérard WINDSTEIN, vice-président.

Invités excusés :

Association départementale des maires 55 : Gérard FILLON ;

DREAL : Danièle PESENTI, Adjointe au chef de pôle Vallées et plateaux lorrains – en charge des sites et des paysages ;

Mirabellor : Mickaël et Yannick RAGON, responsables.

Invités absents :

Association des maires et présidents d'intercommunalités 54, Fédération des maires et présidents de communautés de communes 57, Association des Vignes et vergers Saintois, Chambre d'agriculture 54, Chambre d'agriculture 55, Chambre d'agriculture 57, Confédération paysanne, Coordination rurale, DDT54, JA, Meuse Nature Environnement, Union nationale des entreprises du paysage, VEGAFRUITES.